

CIAS VAL GUIERS
 Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
 73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27 **Quorum : 14**

Présents : 22

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 25

Abstention : 00

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 00

Majorité absolue des suffrages exprimés : 13

Date de la convocation :

03/06/2026

22 présents : MENUET André, REGALLET Paul, GROS Sébastien, LACROIX Gilles, ANDRE Valérie, JOURDAN Véronique, BERTEAU Maëva, ARGOUD Yves, PLASSAIS Catherine, CHARANCE Régine, PARCOT Régis, CORNET Romance, CEVOZ-MAMI Christian, BOSSELER Nadia, HENAU Raymond, QUEYRON Isabelle, GUETAT Christine, MICCICHE Virginie, THIERY Ghislaine, GORJUX Yves, MANGE Marie-Christine, MAURIN Charles.

03 pouvoirs : POTTET Carine à BERTEAU Maëva, CHAPUIS Agnès à JOURDAN Véronique, LE BIHAN Isabelle à REGALLET Paul.

02 absents : MOREL Aliette, DOMINICI Marie-José.

OBJET : BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES LOGES DU PARC – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Considérant les résultats de l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 du budget annexe Résidence autonomie Les Loges du parc ci-dessous,

Exploitation	ERRD 2025
Dépenses nettes	936 434,14 €
Recettes nettes	801 833,62 €
Résultat d'exploitation 2025	- 134 600,52€
Report d'exercices antérieurs	- 52 580,88 €
Résultat à affecter	- 187 181,40 €

Après avoir examiné l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD), constatant qu'il fait apparaître un **déficit** du compte de résultat.

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats 2025 du Budget annexe Résidence autonomie Les Loges du parc comme suit :

- 187 181,40 € au compte 1190 – Report à nouveau déficitaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD),

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 25 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2025 Budget annexe Résidence autonomie Les Loges du parc comme suit :

- 187 181,40 € au compte 1190 – Report à nouveau déficitaire ;

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/07/2026,

Le Président,
Paul REGALLET

